

Sherbrooke, le 7 novembre 2016

Objet : Demande d'accès aux documents– 1019, chemin Haskell à Barnston Ouest

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 18 octobre dernier, concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint le document accessible. Il s'agit de :

1. Autorisation, MDDELCC, 1996-06-21, 2 p;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez en pièces jointes la note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi que les articles précités par la loi.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

MP/

Original signé par :

Michèle Pinard
Répondante régionale de
l'accès aux documents

p. J.

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Gorette
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882 poste 223
Télécopieur : 819 820-3958
Courriel : michele.pinard@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

CERTIFIÉ

Sherbrooke, le 21 juin 1996

AUTORISATION
(article 32)

Aquaboréal inc.
1253, avenue Mc Gill College
Bureau 980
Montréal (Québec)
H3B 2Y5

N/Réf. : 7311-05-01-3734001
1116655

Objet : Établissement d'une prise d'eau d'alimentation non traitée avant sa distribution commerciale pour la consommation humaine

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 14 décembre 1995, reçue le 31 janvier 1996 et complétée le 18 juin 1996, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Établir, précisément au site désigné P-CL-02 sur les plans et certificat de localisation soumis, un puits à des fins de consommation humaine d'eau non traitée avant sa distribution aux consommateurs; ce site se trouve sur une partie des lots 1C et 1C-1, du rang 10, cadastre du canton de Barnston, dans la municipalité de Barnston-Ouest, Municipalité régionale de comté de Coaticook.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Rapport hydrogéologique préparé pour 3117197 Canada inc. par ^{art 23-24} [redacted] ing. jr et ^{art 53-54} [redacted] ing., et comprenant, en 2 documents séparés, ^{art 53-54} [redacted] les annexes et les plans; ces annexes comprennent, entre autres pièces, le formulaire de demande d'autorisation et la promesse d'achat de la propriété où se trouve le puits P-CL-02;



**AUTORISATION
(article 32)**

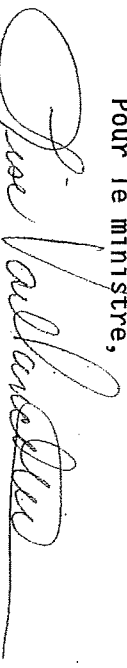
-2-

N/Réf. : 7311-05-01-3734001
1116655

Le 21 juin 1996

- Rapport complémentaire préparé pour 3117197 Canada inc. par art 23-24 [redacted] art 53-54 [redacted] ing.; ce rapport comprend, entre autres pièces, les plans et devis descriptifs de construction du puits, des installations de captage (partie hors terre) et de la clôture du périmètre de dépense rayonnant à au moins 30 mètres du puits P-CL-02;
 - Le certificat de la M.R.C. de Coaticook en date du 12 janvier 1996 et signé par son secrétaire-trésorier, M. Guy Charland;
 - Le certificat de la municipalité de Barnston-Ouest en date du 29 janvier 1996 et signé par sa secrétaire-trésorière, Mme Wanda Rozynska;
 - Le certificat de modification de la compagnie 3117197 Canada inc. pour Aquaboreal inc., 22 janvier 1996;
 - La décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, en date du 12 juin 1996, par M. Brian Fahy, vice-président.
- En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.
- Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.
- En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



LV/RHG/gl
Lise Vaillancourt,
Directrice régionale de l'Estrie,
par intérim

Évalué par: Danielle C. P. [signature]

Recommandé par: [signature]

Date: 96-06-21

